

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Geneviève Guinand Maître*

*Date de dépôt : 17 septembre 2009*

## **Interpellation urgente écrite**

**La ligne de tram 17 ne dessert plus un quartier après avoir habitué les habitants à se déplacer en ville dans un transport public performant**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La ligne 17 a été créée pour relier entre autres la commune de Lancy au centre ville, mais les habitants de Lancy ont hélas déchanté. A mi-décembre 2008, les TPG ont supprimé plusieurs arrêts entre les Palettes et Lancy-Pont-Rouge. Désormais, les Lancéens ne disposent plus que de la ligne 15 pour aller des Palettes au centre ville sans transbordement, ligne dont l'offre n'a pas augmenté pour compenser. Pour des personnes à mobilité réduite, des mamans avec petits enfants et poussette, c'est franchement un recul de l'offre. En deux semaines, la pétition réclamant le maintien de la ligne telle qu'elle avait été créée, a récolté 1200 signatures. Un succès qui montre que les gens ont compris l'utilité des transports publics. Et pourtant dans le rapport annuel de gestion des TPG, on peut lire un titre de paragraphe « amélioration de l'offre », dans lequel on lit que le choix a été d'améliorer l'axe très fréquenté Moillesulaz – Centre ville. Je me demande si l'amélioration de la desserte de la ligne 17 à une extrémité de la ligne ne pouvait se faire au détriment de l'autre.

Le canton de Genève subventionne les TPG pour un montant de 171'436'702 CHF, soit environ 50 % du budget total de cette entreprise.

***Ma question est : Quelle est la position du Conseil d'état par rapport à cette suppression d'une prestation des TPG ?***